

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6734**

concernant le comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que le ministre de la Santé et des Services sociaux a accordé la reconduction de la désignation au comité d'éthique de la recherche, ci-après « CER » de l'Université du Québec en Outaouais, ci-après « l'UQO » pour une période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2022, conditionnellement à ce que l'UQO se conforme aux conditions arrêtées;

**ATTENDU** que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 octobre 2019, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et à se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le MSSS concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'UQO;

**ATTENDU** les conditions arrêtées, les modifications demandées et les mesures requises par le MSSS pendant la durée de la désignation du CER;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de répondre favorablement aux exigences du MSSS afin de conserver la désignation;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'INFORMER** le ministre de la Santé et des Services sociaux que le conseil d'administration de l'UQO a pris connaissance du rapport présenté;

**DE MANDATER** le président du conseil d'administration, monsieur Patrick Duguay, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, la section 11 : *Mesures prises par le/les établissements* du rapport.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6735**

concernant l'engagement d'une personne à titre de cadre supérieure et son affectation au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite (VRER)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la modification à la structure organisationnelle de l'UQO, adoptée par le conseil d'administration le 6 avril 2021 (résolution 436X-CA-6706);

**ATTENDU** que cette modification prévoit notamment l'abolition, au plan des effectifs, du poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement, à la recherche et la création (VRERC), et la création, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, du Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite (VRER);

**ATTENDU** l'échéance du mandat du titulaire actuel du poste de VRERC, monsieur Mario Lepage, et son départ à la retraite, le 31 août 2021 (résolution 428X-CA-6585);

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la dotation du poste;

**ATTENDU** le processus de consultation effectué sous l'autorité de la rectrice conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (ci-après le Règlement) afin de pourvoir le poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite (VRER);

**ATTENDU** le comité de mise en candidature formé et présidé par la rectrice et qui était composé de cinq (5) membres représentant différents secteurs de la communauté universitaire;

**ATTENDU** le concours visant à doter ce poste lancé le 8 avril 2021;

**ATTENDU** les candidatures reçues, les entrevues et la confirmation, par le comité, d'une liste restreinte d'une candidate aux fins de la consultation auprès des membres de la communauté universitaire, consultation qui s'est déroulée du 31 mai au 11 juin 2021;

**ATTENDU** que deux rencontres de la candidate avec les membres de la communauté universitaire visés par le règlement ont notamment eu lieu le 28 mai 2021 à 11 h et à 13 h 30 par visioconférence;

**ATTENDU** que le comité de mise en candidature s'est réuni le 14 juin 2021 pour recevoir, confidentiellement, les résultats de la consultation sous forme de rapport;

**ATTENDU** que la commission des études a été consultée, à titre de commission, dans le cadre d'une réunion extraordinaire tenue le 14 juin 2021 à 11 h 30;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice de nommer madame Hélène Forget, actuelle doyenne des études, à titre de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite (VRER);

**ATTENDU** le profil de madame Hélène Forget, sa scolarité, ses parcours professionnels et académiques, tant en enseignement qu'en recherche, qui en font une candidate possédant les qualités et les aptitudes requises pour assumer cette importante fonction au sein de l'Université, tel qu'il appert de son curriculum vitae;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur Kamel Adi,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Hélène Forget à titre de cadre supérieure de l'Université du Québec en Outaouais à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 439-CA-6735**

concernant l'engagement d'une personne à titre de cadre supérieure et son affectation au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite (VRER)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**D'AFFECTER** madame Hélène Forget au poste de vice-rectrice à l'enseignement et à la réussite pour un premier mandat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et prenant fin le 31 août 2023;

**DE MANDATER** la rectrice pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs réglementaires applicables;

**DE DIVULGUER** les résultats de la consultation conformément aux règles édictées aux articles 3.1.6 et 3.1.7 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6736**

concernant l'engagement d'une personne à titre de cadre supérieure et son affectation au poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI) et modification de la date de création du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la modification à la structure organisationnelle de l'UQO, adoptée par le conseil d'administration le 6 avril 2021 (résolution 436X-CA-6706);

**ATTENDU** que cette modification prévoit notamment l'abolition, au plan des effectifs, du poste de vice-rectrice ou de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme (VRDCSJ) et la création, le 1<sup>er</sup> septembre 2021, du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI), dont le site de travail est Saint-Jérôme;

**ATTENDU** la nécessité de devancer la date de création du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI) afin de permettre une période de transition de deux semaines;

**ATTENDU** l'échéance du mandat de la titulaire actuelle du poste de VRDCSJ, madame Sylvie B. de Grosbois, et son départ à la retraite, le 31 août 2021 (résolution 433-CA-6658);

**ATTENDU** la nécessité de procéder à la dotation du poste;

**ATTENDU** le processus de consultation effectué sous l'autorité de la rectrice conformément au *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création* (ci-après le Règlement) afin de pourvoir le poste de vice-recteur ou de vice-rectrice à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCPPI);

**ATTENDU** le comité de mise en candidature formé et présidé par la rectrice et qui était composé de cinq (5) membres représentant différents secteurs de la communauté universitaire;

**ATTENDU** le concours visant à doter ce poste lancé le 8 avril 2021;

**ATTENDU** les candidatures reçues, les entrevues et la confirmation, par le comité, d'une liste restreinte d'un candidat aux fins de la consultation auprès des membres de la communauté universitaire, consultation qui s'est déroulée du 31 mai au 11 juin 2021;

**ATTENDU** que deux rencontres du candidat avec les membres de la communauté universitaire visés par le règlement ont notamment eu lieu le 27 mai 2021 à 10 h 30 et à 15 h par visioconférence;

**ATTENDU** que le comité de mise en candidature s'est réuni le 14 juin 2021 pour recevoir, confidentiellement, les résultats de la consultation sous forme de rapport;

**ATTENDU** que la commission des études a été consultée, à titre de commission, dans le cadre d'une réunion extraordinaire tenue le 14 juin 2021 à 11 h 30;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice de nommer monsieur Adel El Zaïm;

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 439-CA-6736

concernant l'engagement d'une personne à titre de cadre supérieure et son affectation au poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) et modification de la date de création du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le profil de monsieur Adel El Zaïm, sa scolarité, ses parcours professionnels et académiques, tant en enseignement qu'en recherche, qui en font un candidat possédant les qualités et les aptitudes requises pour assumer cette importante fonction au sein de l'Université, tel qu'il appert de son curriculum vitae;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur Vincent Boutonnet,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** la date de création du Vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation (VRRCP) pour le 16 août 2021 au lieu du 1<sup>er</sup> septembre 2021;

**D'EMBAUCHER** monsieur Adel El Zaïm à titre de cadre supérieur de l'Université du Québec en Outaouais à compter du 16 août 2021;

**D'AFFECTER** monsieur Adel El Zaïm au poste de vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation pour un premier mandat débutant le 16 août 2021 et prenant fin le 15 août 2026;

**DE MANDATER** la rectrice pour fixer les conditions d'embauche conformément aux dispositifs réglementaires applicables;

**DE REQUÉRIR** du gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de la présidence de l'Université du Québec, l'émission d'un décret pour la nomination de monsieur Adel El Zaïm lui permettant de siéger au conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais à titre de personne exerçant une fonction de direction d'enseignement et de recherche, pour un mandat de cinq (5) ans, conformément à l'article 32 b) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**DE DÉSIGNER** monsieur Adel El Zaïm à titre d'observateur régulier temporaire du conseil d'administration de l'UQO pour la période comprise entre son embauche et sa nomination par décret gouvernemental pour siéger à titre de membre du conseil;

**DE DIVULGUER** les résultats de la consultation conformément aux règles édictées aux articles 3.1.6 et 3.1.7 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création, de vice-recteur au développement du campus de Saint-Jérôme, de doyen des études et de doyen de la recherche et de la création*.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6737**

concernant l'engagement et l'affectation d'un directeur au Service des technologies de l'information

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la vacance du poste de directrice ou d'un directeur au Service des technologies de l'information;

**ATTENDU** le Chapitre 6 « Contrat d'un cadre » du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais*;

**ATTENDU** qu'un processus de dotation a été mis en place et qu'un affichage interne et externe le 14 mai 2021 sur les plateformes de l'UQO ainsi que sur divers sites externes a été effectué;

**ATTENDU** qu'un comité de sélection a été formé et que ce dernier a analysé les candidatures et a reçu les personnes retenues en entrevue;

**ATTENDU** la recommandation unanime du comité de sélection;

**ATTENDU** les explications et la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Charifat Passekede Nongzenga Wassonguema, appuyée par monsieur Kamel Adi,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ENGAGER** monsieur Éric Tremblay à titre de cadre à l'Université du Québec en Outaouais pour un premier contrat de deux ans débutant le 15 juin 2021;

**D'AFFECTER** monsieur Éric Tremblay au poste de directeur au Service des technologies de l'information;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour procéder à l'engagement et à l'affectation de monsieur Éric Tremblay.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>c</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6738**

concernant la délégation de pouvoirs au comité exécutif pendant la période d'été

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs particuliers décrits à l'article 56 du *Règlement général*, le conseil d'administration approuve notamment la délégation des pouvoirs au comité exécutif;

**ATTENDU** l'article 57 du *Règlement général* qui prévoit la délégation de certains pouvoirs au comité exécutif pour la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil prévue au calendrier des instances, en mai ou en juin, et celui du jour de la première séance d'exercice suivant, en septembre ou en octobre;

**ATTENDU** l'article 97 du *Règlement général*, qui stipule qu'en plus des pouvoirs reliés à l'administration courante de l'Université, le comité exécutif exerce aussi les pouvoirs que lui délègue par résolution le conseil d'administration et ceux qui lui sont attribués exclusivement en vertu du *Règlement général*;

**ATTENDU** les explications de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Kamel Adi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** que durant la période comprise entre le jour suivant la dernière séance ordinaire du conseil d'administration prévue au calendrier des instances (le 14 juin 2021) et celui du jour de la première séance de l'exercice suivant (le 27 septembre 2021), le conseil d'administration délègue notamment au comité exécutif les pouvoirs suivants

- a) approuver l'engagement des professeurs;
- b) autoriser l'affectation du personnel de direction de l'UQO;
- c) approuver toute prestation ou tout louage de services, de tout prêt ou de tout emprunt, de tout contrat, dont la valeur excède, dans chaque cas, la somme de cinq cent mille dollars (500 000 \$), mais n'excède pas le montant de deux millions de dollars (2 000 000 \$), sauf dans tous les cas lorsque le financement provient des subventions de recherche;
- d) conclure, avec les établissements d'enseignement ou de recherche, tout accord qu'elle juge utile à la poursuite de ses fins;
- e) acquérir, posséder, louer, détenir, administrer et aliéner des biens par tous modes légaux et à tout titre;
- f) accepter tout don, legs ou autres libéralités;
- g) prononcer l'exclusion d'un étudiant en application du *Règlement visant à prévenir et à combattre les situations d'inconduite, de harcèlement et de violence* ou du *Règlement concernant le plagiat et la fraude*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6739**

concernant la désignation d'une représentante de l'UQO pour la gestion de ClicSÉQUR

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que ClicSÉQUR est un service d'authentification du gouvernement du Québec offert aux entreprises par un fournisseur de service (actuellement Revenu Québec);

**ATTENDU** l'inscription de l'UQO à ClicSÉQUR, le 25 mai 2020, afin de faciliter l'accès aux divers services offerts par les ministères et organismes participants;

**ATTENDU** le départ du secrétaire général, monsieur André J. Roy, le 12 février 2021, lequel était le représentant de l'UQO auprès de ClicSÉQUR;

**ATTENDU** la nomination de Me Sophie Ouellet à titre de secrétaire générale de l'UQO, le 1<sup>er</sup> mai 2021;

**ATTENDU** la nécessité de désigner Me Sophie Ouellet, secrétaire générale de l'UQO, pour gérer le dossier de l'UQO à ClicSÉQUR;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** madame Sophie Ouellet, secrétaire générale de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) à :

- Gérer le dossier ClicSÉQUR, pour et au nom de l'UQO;
- Consulter le dossier de l'UQO et à agir au nom et pour le compte de l'UQO, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'UQO pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>c</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6740**

concernant le Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

**ATTENDU** le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs de l'UQO* adopté le 29 octobre 2018 (résolution 413-CA-6292);

**ATTENDU** les modifications au *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO, adoptées le 15 juin 2020 (résolution 427-CA-6584);

**ATTENDU** que le Cadre, avec les modifications apportées le 15 juin 2020, est toujours conforme aux conditions de rémunération des cadres supérieurs prévues à la règle 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Cadre de rémunération des cadres supérieurs* de l'UQO pour l'année 2021, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6741**

concernant l'attestation de respect des conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2018, les conditions de rémunération accordées à un membre du personnel de direction supérieure doivent être conformes aux conditions d'encadrement de la rémunération prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*;

**ATTENDU** que ces conditions d'encadrement comprennent des responsabilités pour les conseils d'administration à l'égard d'un cadre de rémunération, ainsi que des responsabilités pour les établissements encadrant la reddition de comptes et la transparence;

**ATTENDU** que conformément à l'article 5.11 desdites Règles, chaque établissement doit transmettre au ministre de l'Enseignement supérieur un rapport d'audit portant sur l'application et le respect des conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de direction supérieure, et ce, au plus tard le 31 mai de chaque année;

**ATTENDU** qu'en raison du calendrier des instances, la date de dépôt de ce rapport a été reportée au 14 juin 2021;

**ATTENDU** qu'afin d'éviter des retards dans le versement de la partie de la subvention de fonctionnement réservée pour l'année 2020-2021, le Ministère demande aux conseils d'administration d'attester du respect des conditions de rémunération, et ce, au plus tard le 14 juin 2021;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur Kamel Adi,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ATTESTER** que l'Université du Québec en Outaouais respecte les conditions d'encadrement de la rémunération du personnel de direction supérieure prévues à l'article 5.11 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6742**

concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que le comité exécutif (article 57 du *Règlement général*, Délégation de pouvoirs en période estivale) a approuvé les dernières modifications du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais le 27 juillet 2020 (436X-CX-2012);

**ATTENDU** qu'il est à nouveau nécessaire de revoir le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais dans le but de l'adapter au contexte actuel;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Kamel Adi,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais tel que modifié et ce, y incluant les modifications effectuées en séance et celles sous réserve d'être revues par le comité exécutif.

Lesdites modifications entreront en vigueur dès leur adoption.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6743**

concernant l'attribution du titre de « professeur émérite »

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'intérêt pour l'UQO de reconnaître officiellement la contribution de professeurs qui prennent leur retraite après avoir connu une carrière exceptionnelle;

**ATTENDU** la création de la distinction de « professeur émérite »;

**ATTENDU** la recommandation du comité de l'éméritat;

**ATTENDU** la recommandation de la commission des études;

**ATTENDU** la recommandation du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par monsieur Kamel Adi,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ATTRIBUER** le titre « professeur émérite » à monsieur Wojtek J. Bock.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6744**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

**ATTENDU** la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice et des notes biographiques de la candidate proposée;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études (résolution 381-CE-2398) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Mireille Apollon.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6745**

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

**ATTENDU** la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice et des notes biographiques de la candidate proposée;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études (résolution 382-CE-2399) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- Madame Viviane Michel.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6746**

concernant la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le plan des effectifs au 14 juin 2021;

**ATTENDU** la « situation budgétaire 2021-2022 et les orientations budgétaires 2021-2022 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 14 juin 2021;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la modification au plan des effectifs pour l'année 2021-2022 comprenant les modifications suivantes :

**Au 15 juin 2021 :**

1. **abolition** de trois (3) postes techniques du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (T0002, T0087 et T0105) au Service des technologies de l'information à Gatineau;
2. **création** d'un (1) poste professionnel de chargée ou de chargé de projet informatique et technologique au Service des technologies de l'information à Gatineau;
3. **création** de trois (3) postes professionnels d'analyste en informatique au Service des technologies de l'information à Gatineau.

**Au 28 juin 2021 :**

4. **abolition** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information (T0013) au Service des technologies de l'information à Gatineau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6747**

concernant l'adoption de la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) de l'engagement du conseil d'administration concernant la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2020-2021*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2020-2021*;

**ATTENDU** que le ministère de l'Enseignement supérieur demande un engagement du conseil d'administration à lui transmettre, d'ici le 30 juin 2021, dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2020-2021, une liste de mesures entreprises si le rétablissement est prévu s'effectuer au cours de l'année suivante, ou un plan de redressement si le rétablissement est prévu s'effectuer à plus long terme;

**ATTENDU** que dans l'éventualité où l'équilibre budgétaire n'est pas atteint en 2020-2021, ces mesures ou ce plan de redressement seront transmis au Ministère dans les 60 jours suivant la transmission du SIFU pour l'exercice terminé le 30 avril 2021;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Sylvie Charette,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** la transmission au ministère de l'Enseignement supérieur de l'engagement du conseil d'administration concernant la règle 5.8 des *Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités 2020-2021*.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6748**

concernant l'adoption d'un protocole d'entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement à la mise en lumière du campus de Saint-Jérôme, à l'entretien et aux coûts de fonctionnement

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général de l'Université du Québec en Outaouais*;

**ATTENDU** la volonté de la Ville de Saint-Jérôme d'élaborer un plan de lumière au Quartier des arts et du savoir;

**ATTENDU** que la Ville s'engage à installer, à ses frais, le système d'éclairage et à en assurer tous les travaux de réparation et d'entretien requis;

**ATTENDU** que l'Université du Québec en Outaouais s'engage à permettre à la Ville d'utiliser gratuitement l'immeuble pour des fins d'installation d'éclairage visant à éclairer les éléments architecturaux et à assumer l'entièreté des frais supplémentaires d'électricité évalués à moins de 300 \$ annuellement;

**ATTENDU** la nécessité de mettre par écrit l'entente de partenariat entre l'Université du Québec en Outaouais et la Ville de Saint-Jérôme afin de définir les obligations et les droits de chacune des parties;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le protocole d'entente avec la Ville de Saint-Jérôme relativement à la mise en lumière du campus de Saint-Jérôme, à l'entretien et aux coûts de fonctionnement, pour une période de quatorze (14) ans à compter de la date de signature;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer, au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit protocole d'entente.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6749**

concernant la mise à jour et la priorisation des projets du Plan décennal des investissements universitaires 2022-2023

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'obligation de l'Université de transmettre son Plan décennal des investissements universitaires (PDIU) au ministère de l'Enseignement supérieur (MES) et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) pour être conforme à la *Loi et au Règlement sur les investissements universitaires*;

**ATTENDU** que le PDIU se veut un exercice de planification et de priorisation des investissements pour le MES et le MEI;

**ATTENDU** que le PDIU n'est pas considéré par le MES et le MEI comme une demande de financement;

**ATTENDU** que le PDIU 2022-2032 doit être appuyé par une résolution du conseil d'administration;

**ATTENDU** la présentation et les explications de la rectrice et de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice et celle de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le Plan décennal des investissements universitaires 2022-2032 de l'Université du Québec en Outaouais.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6750**

concernant l'octroi d'un contrat à exécution sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration de systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 22 avril 2021 et le 17 mai 2021;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Av-Tech inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat de service pour des travaux à exécution sur demande pour l'entretien, la réparation et l'amélioration de systèmes électriques des immeubles de l'Université du Québec en Outaouais à Gatineau et Ripon, pour un montant maximal de cinq cent mille dollars (500 000 \$) avant taxes pour une période d'une durée ne pouvant excéder trente-six (36) mois à l'entreprise Av-Tech inc.;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>c</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6751**

concernant l'octroi d'un contrat à exécution sur demande en charpenterie et menuiserie et pour divers travaux de construction aux campus de Gatineau et de Ripon

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 22 avril 2021 et le 17 mai 2021;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.) est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Sylvie Charette, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat de service pour des travaux à exécution sur demande en charpenterie et menuiserie pouvant également inclure divers types de travaux qui pourraient être confiés à un entrepreneur général dans le respect des balises prévues aux documents d'appels d'offres aux campus de Gatineau et de Ripon au montant maximal de neuf cent mille dollars (900 000 \$) avant taxes pour une période d'une durée ne pouvant excéder trente-six (36) mois à l'entreprise Les constructions Gilles Lepage (4058933 Canada inc.);

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>c</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6752**

concernant l'octroi d'un contrat pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme, phase 2

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 2 du *Règlement général 4* : « Pouvoirs des instances statutaires »;

**ATTENDU** l'article 56 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'appel d'offres public paru sur le babillard électronique SEAO entre le 10 mai 2021 et le 4 juin 2021;

**ATTENDU** le rapport du processus d'appel d'offres concernant l'analyse des soumissions;

**ATTENDU** que l'entreprise Banexco Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Sylvie Charette,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** le contrat pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme à l'entreprise Banexco Inc. au montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-neuf dollars (389 389 \$) avant taxes;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale pour signer ledit contrat et y apporter toute modification jugée utile aux meilleurs intérêts de l'Université du Québec en Outaouais.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 439-CA-6753

concernant la participation de l'UQO pour un mandat d'appel d'offres public du Centre d'acquisition gouvernementale (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

**ATTENDU** l'article 5 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'article 98 du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** l'article 49 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologie de l'information*;

**ATTENDU** la *Politique d'acquisition des biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le mandat d'achat du Centre d'acquisitions gouvernementales;

**ATTENDU** la recommandation de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'OCTROYER** un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales afin de procéder à un appel d'offres pour l'achat de postes informatiques et de moniteurs pour une période de deux (2) ans, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2023, d'un montant de deux cent cinquante et un mille six cent soixante-quatre dollars (251 664 \$) avant taxes;

**DE MANDATER** la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer ledit contrat.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6754**

concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts* adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la liste comportant les noms des personnes ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

**ATTENDU** la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 381-CE-2397 de la commission des études du 3 juin 2021;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6755**

concernant le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2022-2023

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'article 6 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** l'article 4 du *Régime des études de premier cycle* et l'article 1.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* de l'UQO concernant le calendrier universitaire;

**ATTENDU** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2022-2023;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2402 adoptée par la commission des études du 3 juin 2021;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2022-2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6756**

concernant le Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la résolution prise par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa 379<sup>e</sup> réunion tenue le jeudi 25 mars 2021 (résolution 379 X-CE-2393);

**ATTENDU** la résolution prise par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) lors de sa 436<sup>e</sup> réunion tenue le 6 avril 2021 (résolution 436x-CA-6706);

**ATTENDU** la résolution prise par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), lors de sa 381<sup>e</sup> réunion tenue le jeudi 3 juin 2021 (résolution 381-CE-2401);

**ATTENDU** les mandats élaborés par la commission des études pour le Centre de pédagogie universitaire;

**ATTENDU** les explications fournies par le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** les mandats du Centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6757**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement professionnel des personnes enseignantes

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le projet inédit « TrEnsForma », financé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui vise à développer un programme d'accompagnement professionnel pour les futurs et nouveaux diplômés de tous les secteurs d'éducation et d'enseignement en processus de transition identitaire et professionnelle;

**ATTENDU** le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

**ATTENDU** les annexes afférentes au projet;

**ATTENDU** la volonté que ce programme court de deuxième cycle soit en réseau avec d'autres UQ et l'Université de Sherbrooke, afin de bénéficier de la complémentarité des ressources;

**ATTENDU** la résolution 106-CP2SE-MEDU-01 du comité de programme approuvant la création du programme court;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal de la 136<sup>e</sup> réunion de la sous-commission des études tenue le 11 mai 2021;

**ATTENDU** la résolution 136-SCE-300 de la sous-commission des études du 11 mai 2021 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2404 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Nadine Le Gal,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes aux campus de Gatineau et de Saint-Jérôme, aux trimestres d'automne et d'été, selon un régime d'admission à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022 sous réserve que le programme ait le statut de programme en association en date du 1er octobre 2021 et que la cible minimale de 10 étudiants inscrits soit atteinte au 1er juin 2022;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 439-CA-6757**

concernant le projet de création d'un programme court de deuxième cycle en accompagnement professionnel des personnes enseignantes

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**DE RATTACHER** le programme court de deuxième cycle en accompagnement du développement professionnel des personnes enseignantes à l'unité de gestion des programmes de deuxième cycle en éducation.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6758**

concernant le projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la résolution 370-CE-2967 de la commission des études, adoptée le 4 juin 2020, approuvant le dossier d'évaluation périodique des programmes de premier cycle du module des lettres et confirmant les six (6) recommandations principales retenues par la sous-commission lors sa 127<sup>e</sup> réunion;

**ATTENDU** le projet de consolidation des programmes de premier cycle du module des lettres;

**ATTENDU** les descriptifs des nouveaux cours à créer et les triptyques de modification des cours à modifier;

**ATTENDU** les résolutions du conseil de module des lettres approuvant le projet de consolidation du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci;

**ATTENDU** les résolutions du Département d'études langagières approuvant les nouveaux descriptifs de cours et les modifications aux cours existants des programmes de premier cycle du module des lettres;

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal de la 135<sup>e</sup> réunion de la sous-commission des études tenue le 16 février 2021;

**ATTENDU** la résolution 135-SCE-299 de la sous-commission des études du 16 février 2021 donnant un avis favorable au projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442);

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2405 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Murielle Laberge,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission des programmes suivants, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022 :

- Baccalauréat en traduction et en rédaction (7101),
- Majeure en traduction professionnelle (6083),
- Majeure en rédaction professionnelle (6442),

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6758**

concernant le projet de modification du baccalauréat en traduction et en rédaction et des programmes imbriqués à celui-ci (7101, 6083, 6442, 4083, 4442, 8083, 8442)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

- Certificat d'initiation à la traduction professionnelle (4083),
- Certificat d'initiation à la rédaction professionnelle (4442);

**D'APPROUVER** la suspension de l'offre de la mineure en traduction professionnelle (8083), et ce, à compter du trimestre d'automne 2022;

**D'APPROUVER** l'ouverture des admissions des programmes suivants au trimestre d'hiver, à temps complet et à temps partiel, et ce, à compter du trimestre d'hiver 2023 :

- Baccalauréat en traduction et en rédaction (7101);
- Majeure en traduction professionnelle (6083);
- Majeure en rédaction professionnelle (6442).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6759**

concernant le projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la résolution de la commission des études tenue le 12 novembre 2020 approuvant le dossier d'évaluation du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764);

**ATTENDU** le projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764);

**ATTENDU** les résolutions du comité de programme approuvant les modifications du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764), lesquelles donnent suite aux recommandations du rapport d'évaluation;

**ATTENDU** la résolution du Département des sciences de l'éducation approuvant les modifications ainsi que les nouveaux descriptifs de cours du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire (3764);

**ATTENDU** l'extrait du procès-verbal de la 135<sup>e</sup> réunion de la sous-commission des études tenue le 16 février 2021;

**ATTENDU** la résolution 135-SCE-297 de la sous-commission des études du 16 février 2021 donnant un avis favorable au projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire;

**ATTENDU** les ajustements apportés au dossier suite aux commentaires formulés par les membres de la sous-commission des études;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2408 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de modification du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en administration scolaire;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par madame Murielle Laberge,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification de l'intitulé du programme pour *DESS en leadership et gestion de l'éducation*;

**D'APPROUVER** la modification aux conditions d'admission sur la base des études universitaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6760**

concernant le projet de modification de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'avis de déconjointisation du programme de maîtrise en psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Outaouais et l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue émis par le ministère de l'Enseignement supérieur en juillet 2009;

**ATTENDU** la volonté du comité de programmes d'améliorer le programme de maîtrise en psychoéducation et de répondre aux besoins et aux attentes des étudiantes et étudiants;

**ATTENDU** le projet de modification de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878) incluant les triptyques de modification;

**ATTENDU** les descriptifs des cours à créer;

**ATTENDU** les résolutions du comité de programmes de deuxième cycle en psychoéducation concernant la modification des cours, la modification des conditions d'admission et l'ajout du formulaire *Entente de principe d'un directeur de recherche*;

**ATTENDU** les résolutions de l'assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie concernant la modification des cours;

**ATTENDU** la résolution RÉSOL-UQO-CPP-21-03-15\_5.0 du comité de programmes de deuxième cycle en psychoéducation, adoptée le 15 mars 2021, concernant l'augmentation du contingentement à trente étudiants au campus de Saint-Jérôme pour le programme de la maîtrise en psychoéducation;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2409 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de modification de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Nadine Le Gal,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission de la maîtrise en psychoéducation profil stage (3158), profil mémoire et stage (3168) et profil mémoire (3878), et ce, à compter du trimestre d'automne 2022;

**D'APPROUVER** l'augmentation du contingentement au campus de Saint-Jérôme de 25 à 30 étudiantes et étudiants pour l'ensemble des trois profils, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6761**

concernant le projet de modification aux conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1591, 1592, 1697)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les conditions d'admission aux programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement;

**ATTENDU** la résolution CPP2CSSD-18-05-2021 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement, adoptée le 18 mai 2021, concernant la modification des conditions d'admission;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2410 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1591, 1592, 1697);

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Dimitri della Faille de Leverghem, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'APPROUVER** la modification des conditions d'admission des programmes de deuxième cycle en sciences sociales du développement (1591, 1592, 1697) sur la base des études universitaires en ajoutant la phrase suivante, et ce, à compter du trimestre d'automne 2022 :

*Le candidat dont la moyenne cumulative se situe entre 2,8 et 3,2 pourra être considéré pour l'admission au programme si le dossier de candidature démontre une expérience d'au moins deux (2) ans liée au développement.*

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6762**

concernant la modification à l'Entente de collaboration entre l'École nationale de police du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières, maîtres d'œuvre de programme en sécurité publique, et les universités participantes

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'entente de collaboration actuellement en vigueur sur l'offre de programmes en sécurité publique entre l'ENPQ, l'UQTR et l'UQO;

**ATTENDU** le tableau présentant les modifications à l'entente de collaboration;

**ATTENDU** la nouvelle entente de collaboration sur l'offre de programmes en sécurité publique entre l'ENPQ, l'UQTR et l'UQO;

**ATTENDU** la résolution 381-CE-2414 de la commission des études du 3 juin 2021 donnant un avis favorable au projet de modification à l'Entente de collaboration entre l'École nationale de police du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières, maîtres d'œuvre de programmes en sécurité publique, et les universités participantes;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Kamel Adi, appuyée par madame Murielle Laberge,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** la conclusion de l'Entente-cadre de collaboration entre l'École nationale de police du Québec et l'Université du Québec à Trois-Rivières, maîtres d'œuvre de programmes en sécurité publique, et les universités participantes;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour signer ladite entente.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6763**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeure régulière dans le domaine de l'intervention infirmière;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 20 mai 2021;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSI-1346 de la 250<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences infirmières tenue le 28 mai 2021 recommandant l'embauche de madame Isabelle St-Pierre;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Isabelle St-Pierre;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Boutonnet, appuyée par monsieur Dimitri della Faille de Leverghem,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Isabelle St-Pierre à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au Département des sciences infirmières, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour procéder à l'embauche de madame Isabelle St-Pierre.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6764**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeure régulière ou de professeur régulier dans le domaine de la biochimie écologique;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 31 mai 2021;

**ATTENDU** la résolution UQO-DSN 010621-280 de la 108<sup>e</sup> réunion ordinaire de l'assemblée départementale du Département des sciences naturelles tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 recommandant l'embauche de madame Karine Pedneault;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Karine Pedneault;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Karine Pedneault à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « biochimie écologique » au Département des sciences naturelles, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

**DE MANDATER** le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour procéder à l'embauche de madame Karine Pedneault.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6765**

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des relations industrielles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'affichage d'un poste de professeure régulière ou de professeur régulier dans le domaine des relations du travail;

**ATTENDU** le rapport du comité de sélection en date du 30 avril 2021;

**ATTENDU** la résolution DRI-07-05-2021-1601 de la 323<sup>e</sup> réunion de l'assemblée extraordinaire du Département des relations industrielles tenue le 11 mai 2021 recommandant l'embauche de madame Julie Garneau;

**ATTENDU** le curriculum vitae de madame Julie Garneau;

**ATTENDU** la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'EMBAUCHER** madame Julie Garneau à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « relations de travail » au Département des relations industrielles, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 et se terminant le 30 avril 2023;

**DE RENDRE** l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des relations industrielles, conditionnel à l'obtention du doctorat;

**DE MANDATER**, le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim pour procéder à l'embauche de madame Julie Garneau.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6766**

concernant la nomination de membres à la commission des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général I* de l'Université du Québec : Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche;

**ATTENDU** l'article 103 du *Règlement général* et l'article 4.2 du *Règlement des procédures de désignation ou de nomination* de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la convocation conjointe de la secrétaire générale par intérim et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la tenue de l'assemblée générale dudit syndicat, le 27 avril 2021, et la désignation de professeurs;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Samantha Villeneuve,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER :**

- Madame Madeleine Stratford, membre de la commission des études à titre de professeure occupant un poste de direction de département, de module ou de responsabilités de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 15 juin 2021;
- Madame Manel Kammoun, membre de la commission des études à titre de professeure n'occupant pas un poste de direction de département, de module ou de responsabilité de programmes de cycles supérieurs pour un mandat de deux (2) ans débutant le 15 juin 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6767**

concernant la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que l'article 6 de la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains* prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

**ATTENDU** la recommandation de l'Association générale des étudiants de l'UQO de nommer un (1) étudiant membre du CÉR;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Louise Renaud Labrie, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** l'étudiant suivant à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat pour un mandat d'un (1) an, soit du 15 juin 2021 au 14 juin 2022, soit :

- Monsieur Philippe Brandon Njomo-Ngassa.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6768**

concernant la nomination de membres au comité de protection des animaux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique de respect et de bons soins aux animaux*;

**ATTENDU** la composition du comité de protection des animaux (CPA), telle que stipulée à la Politique;

**ATTENDU** la désignation de l'AGE-UQO du 6 octobre 2020;

**ATTENDU** que le membre siégeant à titre de technicien en santé animale, animalier, ou en recherche a manifesté le désir de renouveler son mandat;

**ATTENDU** les recommandations de la doyenne de la recherche par intérim,

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Muriel Dufour, appuyée par madame Murielle Laberge,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Emmanuelle Barreau à titre de membre étudiante pour un mandat débutant le 15 juin 2021 et se terminant le 14 juin 2023;

**DE NOMMER** monsieur David Lemelin à titre de membre technicien en santé animale, animalier ou en recherche pour un mandat débutant le 15 juin 2021 et se terminant le 14 juin 2023;

**DE NOMMER** madame Sarah Mehenni à titre de coordonnatrice du CPA qui agit à titre de secrétaire du CPA.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6769**

concernant la nomination d'un membre au comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** l'adoption, le 23 avril 2018, de la *Politique sur la santé et la sécurité dans les laboratoires*;

**ATTENDU** l'appel de candidatures du 10 mai 2021 et le rappel du 17 mai 2021 par la secrétaire générale auprès des professeures et professeurs;

**ATTENDU** les recommandations du vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création par intérim;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Samantha Villeneuve, appuyée par madame Sylvie B. de Grosbois,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** la personne suivante membre du comité sur la santé et la sécurité dans les laboratoires pour un mandat débutant le 15 juin 2021 et se terminant le 30 avril 2023, soit :

- Monsieur Yann Surget-Groba, à titre de professeur responsable d'activité dans un laboratoire.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6770**

concernant la nomination de membres au comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** la *Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel*;

**ATTENDU** la recommandation du Syndicat des chargées et chargés de cours de l'UQO;

**ATTENDU** la demande de renouvellement d'une membre;

**ATTENDU** les recommandations de la secrétaire générale;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Murielle Laberge, appuyée par madame Louise Renaud Labrie,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Isabelle Marchand, professeure, membre du comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel pour un mandat débutant le 18 juin 2021;

**DE NOMMER** madame Laurence Clennett-Sirois, chargée de cours, membre du comité permanent visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel pour un mandat débutant le 18 juin 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6771**

concernant la nomination d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** que la *Loi sur les contrats des organismes publics* a pour objet de déterminer les conditions applicables en matière de contrats publics qu'un organisme public peut conclure avec un contractant qui est une personne morale de droit privé, une société en nom collectif, en commandite ou en participation ou une personne qui exploite une entreprise individuelle;

**ATTENDU** que l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* mentionne que le dirigeant de l'organisme doit désigner un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

**ATTENDU** que pour les fins de cette loi, le premier dirigeant de l'organisme est le conseil d'administration;

**ATTENDU** que selon la *Politique concernant les responsables de l'application des règles contractuelles*, le responsable agit comme répondant principal de son organisme pour toute interaction avec le secrétariat du Conseil du trésor en matière de marchés publics;

**ATTENDU** que le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) doit être en mesure d'accomplir son rôle de façon indépendante et sans crainte de représailles;

**ATTENDU** que le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) relève directement du conseil d'administration;

**ATTENDU** que le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) doit disposer d'une autorité effective sur les personnes qui exercent les activités contractuelles pour lui permettre d'exécuter adéquatement ses fonctions au sein de l'organisme;

**ATTENDU** que le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) doit avoir une bonne connaissance du cadre normatif relatif aux marchés publics;

**ATTENDU** la recommandation de la rectrice;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Muriel Dufour, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Sophie Ouellet, secrétaire générale, à titre de responsable de l'application des règles contractuelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6772**

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs quant à la désignation d'une représentante ou d'un représentant de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec*;

**ATTENDU** l'Annexe 6-B du *Règlement général 6* de l'Université du Québec « Ressources humaines »;

**ATTENDU** la vacance au siège de représentant de l'UQO au comité de retraite de l'Université du Québec depuis le 12 février 2021;

**ATTENDU** la nécessité d'assumer la représentation de l'Université au sein dudit comité de retraite;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur François-Michel Hastir, appuyée par madame Sylvie Charette,

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, la nomination de madame Muriel Dufour, vice-rectrice à l'administration et aux ressources, à titre de représentante de l'Université du Québec en Outaouais au comité de retraite de l'Université du Québec, et ce, pour un mandat se terminant le 13 juin 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6773**

concernant l'adoption du renouvellement de la Convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO-FFPU)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 6 : Ressources humaines* de l'Université du Québec;

**ATTENDU** l'échéance de la convention collective du Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO) survenue le 30 avril 2019;

**ATTENDU** que l'Assemblée générale spéciale du Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO), tenue le 6 mai 2021, s'est conclue par un vote favorable des membres en vue de l'adoption du renouvellement de leur convention collective;

**ATTENDU** l'entente de principe signée le 31 mai 2021 entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO);

**ATTENDU** le projet de convention collective reflétant ladite entente;

**ATTENDU** les explications de la vice-rectrice à l'administration et aux ressources;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par monsieur François-Michel Hastir,

### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le renouvellement de la convention collective de travail intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat du groupe professionnel de l'Université du Québec en Outaouais (SGPUQO) pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 31 mai 2024;

**DE MANDATER** la rectrice et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 439-CA-6774**

concernant l'adoption du Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent trente-neuvième réunion tenue le lundi 14 juin 2021 à 16 h 30, en visioconférence.

**ATTENDU** le *Règlement général 6* : Ressources humaines, de l'Université du Québec;

**ATTENDU** le Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel-cadre de l'Université du Québec en Outaouais adopté par le conseil d'administration le 25 mai 2010;

**ATTENDU** la volonté de l'association des cadres et des cadres supérieurs de réviser le protocole établissant les conditions de travail des cadres;

**ATTENDU** l'entente intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association du personnel-cadre de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la modification des textes du Protocole de l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Nadine Le Gal, appuyée par madame Murielle Laberge,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le nouveau Protocole établissant les conditions de travail entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

**DE MANDATER** la rectrice et la vice-rectrice à l'administration et aux ressources pour signer ledit protocole pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

M<sup>e</sup> Sophie Ouellet  
Secrétaire générale